

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 24 novembre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD)

Excusées : MMES RUPERT et N. OLLIVIER

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

U18

D1-A DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

U16

D3-C DU 16/11/2025

53433777 ST ARNOULT U.S. 21 / JOUY EN JOSAS U.S. 21

2ème rappel avant amende
et match perdu par pénalité au club recevant
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-B DU 08/11/2025

54787574 GARGENVILLE STADE 22 / BONNIERES FRE. 22

amende
et match perdu par pénalité au club recevant
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-H DU 01/11/2025

53443603 SARTROUVILLE ES 24 / CONFLANS F.C. 22

FORFAIT AVISE 2EME FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

CDM

D1-A du 23/11/2025

53450008 JUZIERS F.C. 5

YVELINES FOOT N° 1866

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D1-A du 23/11/2025

53435412 MUREAUX O.F.C. 31

D4-C du 23/11/2025

54705368 FONTENAY FLEURY FC 31

SENIORS FEMININES

D1-A du 22/11/2025

54646889 PLAISIR ENTENTE 1

54646891 MAURECOURT FC 1

U17

D2-U du 23/11/2025

54926958 INTERFOOT 78 1

U16

D3-B du 23/11/2025

53434184 MESNIL LE ROI A.S. 21

D3-D du 23/11/2025

54801845 MAUREPAS AS 22

D1-A du 23/11/2025

53434089 MAISONS-LAFFITTE F.C 21

U14

CC du 22/11/2025

55144930 LIMAY ALJ 23

FORFAIT NON AVISE 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-D du 23/11/2025

54927925 COIGNIERES F.C. 32

FUTSAL SENIORS

La Commission demande à l'ensemble des clubs futsal Séniors D1 de nous indiquer s'ils ne peuvent pas jouer le dimanche matin à 10h30 (afin de finaliser le calendrier des rencontres à domicile de CARRIERES GRESILLONS AS).

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

VETERANS

D2-A DU 30/11/2025

53448370 MONTESSON US 1 / BONNIERES FRENEUSE FC 1

Demande de BONNIERES FRENEUSE FC de jouer la rencontre à 11h00.

En attente de l'accord de MONTESSON US.

U18

CY DU 30/11/2025

55174731 TRAPPES ES 2 / VOISINS FC 1

Demande de TRAPPES ES de jouer la rencontre à 12h30.

En attente de l'accord de VOISINS FC.

U15

D1-A DU 29/11/2025

53434329 HOUILLES AC 1 / POISSY FC 1

Demande de HOUILLES AC de jouer la rencontre à 14h00.

Accord de la Commission.

D2-A DU 29/11/2025

53434529 ST GERMAIN EN LAYE FC 1 / VERNEUIL FC 1

Demande de ST GERMAIN de jouer la rencontre à 14h30.

En attente de l'accord de VERNEUIL FC.

D2-A DU 29/11/2025

53434329 HOUILLES AC 2 / MONTESSON US 1

Demande de HOUILLES AC de jouer la rencontre à 16h00.

Accord de la Commission. Horaire dérogatoire.

U14

N3-G DU 29/11/2025

53443540 MESNIL ST DENIS 3 / ABLIS SUD 78 1

Demande de MESNIL ST DENIS ASL de jouer la rencontre à 16h00.

Accord de la Commission. Horaire dérogatoire.

N1-A DU 29/11/2025

53434701 CS ROSNY FOOT 1 / ST GERMAIN EN LAYE FC 1

Demande de ST GERMAIN de jouer la rencontre à 14h30 pour l'organisation du déplacement.

En attente de l'accord de ST GERMAIN EN LAYE FC.

COURRIERS

537683 HARDRICOURT US

Le club transmet l'arrêté municipal de fermeture de terrain le 07/12 de 0h00 à 13h30 pour l'organisation d'une course.

Match concerné :

U16 D3-A

53440928 HARDRICOURT US 21 / GUERVILLE ARN. AS 21

La Commission prend note et reporte la rencontre concernée.

548767 MAGNY 78 FC

Courrier de MAGNY FC indiquant le refus de jouer de Le PERRY.

Le match concerné :

VET D5-E DU 23/11/2025

54722993 MAGNY 78 FC 32 / LE PERRY FOOT ES 32.

La Commission demande à l'ES PERRY FOOT un rapport écrit concernant leur refus de jouer et les raisons.

520105 MESNIL ST DENIS ASL

Explication du club concernant les problèmes liés à l'utilisation de la FMI en critérium du Lundi Soir et demande d'indulgence auprès de la Commission concernant les amendes données au club.

La Commission prend note mais maintient les amendes compte tenu de la réaction tardive du club.

523623 MAUREPAS AS

Demande du club concernant l'homologation du changement d'horaire de la rencontre Séniors BUCHELOISE / MAUREPAS (nouvel horaire 17h00)

La Commission vous rappelle que les horaires dérogatoires en Séniors sont 13H et 17H.

530248 COIGNIERES FC

Le club prévient dans un courrier du 15 novembre qu'il ne pourra accueillir les deux rencontres de Vétérans du 16 novembre 2025.

La Commission rappelle à COIGNIERES FC que dans cette situation, il faut prévoir dès le début de semaine de jouer un match à 9H et l'autre à 11H.

548862 ANDRESY F.C

Le club transmet l'arrêté municipal de fermeture de terrain le 30/11/2025 pour l'organisation d'une course.

Matches concernés :

SENIORS D5-A DU 30/11/2025

54728349 ANDRESY FC 2 / ROSNY CS FOOT 2

Et

VET D2-A DU 30/11/2025

53448366 ANDRESY FC 31 / CHATOU AS 31

La Commission prend note et reporte les rencontres concernées.

HORS CHAMPIONNAT

517404 ST ARNOULT

La Commission intègre une l'équipe en U16 D3.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 22/12/2025

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN

A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646393

CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1

54646404

CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRY FOOT. ES 1

54646427

TRAPPES FUTSAL 2 / CARRIERES GRESILLONS 1

45 ANS

POULE A

55013295

MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1

55013300

MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

POULE B

55013786

TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / RAMBOUILLET YVEL. 1

POULE C

55014064

MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1

TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 17 novembre 2025.

CY U14

Tour de Cadrage

Samedi 13 décembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U14 [en cliquant ici](#).

Exempts :

ACHERES FC 21

BAILLY NOISY SFC 21

GUYANCOURT ES 21

PLAISIROIS FO 22

HOUILLES AC 22 ou GARGENVILLE STADE 21

BOUGIVAL FOOT 21

ECQUEVILLY EFC 21

FOURQUEUX AS 21

CHATOU AS 21

YVELINES US 21

MONTESSON US 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D4-A.

En raison du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 30/11/2025

54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2

La Commission prend note du courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST GERMAIN EN LAYE FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La ville de VILLENNES SUR SEINE ayant refusé le prêt des installations, La Commission dit match perdu par pénalité à ST GERMAIN EN LAYE 21 -1 point pour en donner le gain à MONTIGNY LE BX AS 21 3pts 0 but.

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

TRANSMIS DE LA LIGUE SENIORS

COUPE DE FRANCE

4792086 – PORCHEVILLE F.C. 1 / BAGNEUX COM 1 du 28/09/2025 (4ème tour)

La Commission Régionale de DISCIPLINE décide d'infliger une suspension de terrain de 2 MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PORCHEVILLE F.C. à compter du 24 NOVEMBRE 2025

La commission désigne les matches suivants :

D4-A DU 18/01/2025

53437698 PORCHEVILLE FC 1 - VINSKY FCM 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 02/01/2026 au plus tard.

D4-A DU 15/02/2026

53437721 PORCHEVILLE FC 1 - HARDRICOURT US 3

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 30/01/2026 au plus tard.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

VETERANS

D5-A DU 16/11/2025

54711834 GUERVILLE ARNOUVILLE 33 / BLARU A.S.I. 31

Pris note du rapport de BLARU.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

SENIORS

D1-A DU 09/11/2025

53449736 EPONE U.S.B.S. 1 / VERSAILLES 78 FC 3

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe d'EPONE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-A DU 02/11/2025

53437645 LIMAY ALJ 1 / PORCHEVILLE FC 1

Pris note du rapport de LIMAY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D1-A DU 09/11/2025

53434083 FCRH LA VESGRE 22 / PLAISIROIS F.O. 22

Pris note du rapport de LA VESGRE

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U15

D1-A DU 01/11/2025

53434344 MANTOIS 78 FC 1 / POISSY FC 1

Pris note du rapport de POISSY FC.

La Commission rappelle que tout courrier doit être émis depuis la messagerie officielle du Club.

Après rappel et non réception du rapport demandé, La Commission sanctionne l'équipe de MANTOIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D3-C DU 22/11/2025

53442068 VERSAILLES JUSSIEU 1 / FCRH LA VESGRE 2

Pris note du rapport de Versailles Jussieu.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

CC DU 22/11/2025

55144927 BOIS D'ARCY A.S. 22 / POISSY FC 22

Pris note du rapport de BOIS D'ARCY.

La Commission décide de ne pas sanctionner

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D3-A DU 09/11/2025

53437197 ST GERMAIN EN LAYE 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

RAPPEL : La Commission demande aux deux club un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 23/11/2025

54729742 BOUGAINVILLEES AFDOM 1 / PECQ US LE 1

Pris note du rapport de LE PECQ.

La Commission rappelle que tout courrier doit être émis depuis la messagerie officielle du Club.

La Commission demande à un BOUGAINVILLEES rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

N3-C DU 08/11/2025

54787805 CONFLANS F.C. 23 / HOUILLES A.C. 24

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14 A 8 POULE A DU 08/11/2025

55083084 ELANCOURT O.S.C. 24 / ST CYR AFC 21

RAPPEL : Pris note du rapport d'ELANCOURT.

La Commission demande à ST CYR un rapport sur la non utilisation de la FMI.